

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 3 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE)  
RELATIVE AUX PROJETS D'INVESTISSEMENT DE GAZ MÉTRO VISANT L'AMÉLIORATION ET LE  
RENFORCEMENT DES RÉSEAUX DE TRANSMISSION DE L'ESTRIE ET DU SAGUENAY**

---

- 1. Références :** (i) Pièce B-0009, annexe 1;  
(ii) Pièce B-0046, p. 26.

**Préambule :**

(i) Gaz Métro présente l'impact sur le revenu requis (contribution tarifaire) de la solution recommandée, pour chacune des années. L'année 0 est celle où l'investissement est complété. L'impact sur le revenu requis commence à l'année 1 et se termine à l'année 32.

(ii) Gaz Métro présente l'effet tarifaire de la solution alternative comme suit :

Tableau 13 – Effet tarifaire incluant la réduction des coûts d'approvisionnement

Effet tarifaire 1 ans (000 \$)	Effet tarifaire 5 ans (000 \$)	Effet tarifaire 10 ans (000 \$)	Effet tarifaire 20 ans (000 \$)	Effet tarifaire 32 ans (000 \$)
9 327	35 812	60 318	88 364	101 571

**Demande :**

1.1 Veuillez déposer l'effet tarifaire de la solution GNL sous le même format que celui déposé en référence (i).

- 2. Références :** (i) Pièce B-0040, p. 13;  
(ii) Pièce B-0046, p. 20;  
(iii) Pièce B-0046, p. 24 et 25;  
(iv) Dossier R-3879-2013, phase 2, pièce B-0234.

**Préambule :**

(i) « Pour les solutions alternatives non recommandées « Saguenay – Compression à St-Maurice seulement et GNL » et « Estrie – sans compression », les solutions GNL présentées seraient optimales du point de vue opérationnel et économique selon l'analyse effectuée. En effet, les emplacements et les caractéristiques des stations sélectionnées pour la solution GNL permettent d'augmenter la capacité du réseau pour répondre, au moindre coût, aux besoins de la clientèle actuelle et future jusqu'en 2024. »

(ii) « L'ajout d'approvisionnement de ces deux sites de vaporisation viendrait en contrepartie réduire les capacités de transport FTSH de TCPL entre Parkway et le territoire de Gaz Métro ainsi que les capacités M12 d'Union Gas entre Dawn et Parkway. En utilisant les tarifs présentement en vigueur, respectivement 2,504 ¢/m<sup>3</sup> et 0,324 ¢/m<sup>3</sup> pour un total de 2,829 ¢/m<sup>3</sup>, les coûts totaux d'approvisionnement seraient réduits de près de 0,7 M\$ annuellement. »

(iii) « Gaz Métro a donc comparé le projet d'approvisionner le Saguenay en GNL avec d'autres projets d'alimentation en GNL et conclut que, dans sa forme actuelle, la solution « Saguenay – Compression à St-Maurice seulement et GNL » ne permettrait pas d'assurer la sécurité d'approvisionnement, en raison d'un volume d'entreposage insuffisant.

[...]

L'enjeu particulier à l'utilisation du GNL pour desservir le Saguenay n'est pas uniquement relié à l'utilisation du GNL en soi, mais plutôt au profil de consommation imprévisible du Saguenay. Contrairement à l'alimentation des besoins d'un client avec une consommation annuelle stable, il n'est pas possible de prévoir à l'avance le moment précis où le réapprovisionnement sera requis lorsque les besoins en GNL ne sont pas constants dans l'année.

Pour pallier à cette problématique, le volume d'entreposage doit être de 100 % des besoins annuels fermes pour ainsi sécuriser la disponibilité du GNL au moment requis.

Il est à noter que le volume d'entreposage des deux stations de vaporisation de GNL de la solution « Saguenay – Compression à St-Maurice seulement et GNL » initialement évaluée, correspond à seulement 36 % des volumes annuels de GNL prévus être vaporisés. L'analyse plus approfondie par Gaz Métro conclut donc que pour assurer la sécurité d'approvisionnement, la solution alternative devrait compter sur une capacité d'entreposage significativement plus élevée. »

Le tableau 11 présente les nouvelles caractéristiques des stations de vaporisation de GNL.

(iv) L'étude du Dr Stephens présente une liste de distributeurs du nord-est américain qui utilisent des quantités importantes de GNL pour approvisionner leur clientèle.

#### **Demandes :**

- 2.1 Considérant l'économie reliée aux coûts d'approvisionnement et les nouveaux volumes d'entreposage des références (ii) et (iii), veuillez indiquer si les solutions GNL révisées seraient toujours optimales du point de vue opérationnel et économique, selon la référence (i). Veuillez élaborer.
- 2.2 Veuillez présenter les projets d'alimentation en GNL que Gaz Métro a utilisé pour fins de comparaison, selon la référence (iii).

- 2.3 Veuillez préciser si Gaz Métro a examiné des projets réalisés par les distributeurs cités dans l'étude du Dr. Stephens, de la référence (iv). Veuillez élaborer.
- 2.4 Veuillez expliquer la nécessité de prévoir à l'avance le moment précis où le réapprovisionnement en GNL est requis.
- 2.5 Veuillez préciser le délai requis pour réapprovisionner les réservoirs de GNL d'Alma et de Jonquière. Veuillez expliquer comment ce délai a été établi.
- 2.6 Veuillez expliquer en détail de quelle manière le volume annuel de GNL à vaporiser aux stations d'Alma et de Jonquière, présenté au tableau 11 de la référence (iii), a été établi. Veuillez préciser toutes les hypothèses utilisées.

- 3. Références :**
- (i) Pièce B-0046, p. 11 et 12;
  - (ii) Pièce B-0046, p. 18;
  - (ii) Pièce B-0015, p. 1.

**Préambule :**

(i) Selon Gaz Métro, le projet d'investissement proposé permet de rencontrer les principaux objectifs visés, dont celui de « *Respecter l'obligation de desservir les clients existants et les nouveaux clients qui en font la demande.* »

(ii) « *Les solutions techniques de compression et/ou doublage sont largement reconnues comme les bonnes pratiques de l'industrie gazière par les opérateurs dans le contexte d'enjeux de capacité de réseau de transmission comme le Saguenay.* » [nous soulignons]

(iii) Gaz Métro présente la liste de ses 23 critères de conception et d'opération du réseau.

**Demandes :**

- 3.1 Veuillez expliquer comment « l'obligation de desservir » affecte les critères de conception du réseau.
- 3.2 Veuillez préciser si Gaz Métro fait référence à des distributeurs ou à des transporteurs lorsqu'elle mentionne « les opérateurs » à la référence (ii).